

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BOCAGE**

Lorrez le Bocage-Préaux – Blennes - Diant – Chevry en Sereine – Saint Ange le Vieil – Vaux sur Lunain

23 rue de la tour – 77710 LORREZ LE BOCAGE – Tél 01.64.24.10.53

e.mail : interco.lorrez@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 juin 2023

Date de la convocation : 15/06/23

Membres en exercice : 16 - Membres présents : 9 – Membres votants : 9 & 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 23 juin à 9h30, les délégués du syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction

d'eau potable du bocage, légalement convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes de Villemaréchal sous la présidence de M. Didier FOURDRAIN, Président du SIAAEP DU BOCAGE.

Etaient présents :

CCPM - CHEVRY EN SEREINE :	M. Didier FOURDRAIN (pouvoir de Mme Isoline GARREAU)
CCPM - BLENNES	M. Jean-François ROBERT
LORREZ LE BOCAGE-PREAUX :	M. Claudy GALLOIS – M. Michel DENISOT
VILLEMARECHAL :	M. Jean-Pierre GASCUEL – M. Laurence KLEIN
VILLEBEON :	M. Didier MARCOIN
PALEY :	M. Michel COCHIN
CCPM :	M. Daniel VILLETTE

Etaient absents excusés :

CCPM - BLENNES	M. Laurent YONNET
CCPM - DIANT :	Mme Isocline GARREAU (Pouvoir à M. FOURDRAIN)

Etaient absents :

CCPM - CHEVRY EN SEREINE :	M. Claude D'ESTAMPES
VAUX SUR LUNAIN :	M. Michel GRAO & M. Arnaud GRONFIER
VILLEBEON :	M. Francie PLE
PALEY	M. Daniel GILLON

Assistaient également :

Mrs Gary BEUGNET et Fabrice VEILLARD de la SAUR

Objet : Adoption des statuts et adhésion des communes de Nanteau -sur-Lunain et de Treuzy-Levelay au Syndicat mixte d'assainissement et d'adduction d'eau potable du Bocage (SIAAEP du Bocage)

Le Président,

Rappelle à l'assemblée,

Que le syndicat intercommunal des eaux, créé par arrêté préfectoral du 14 mars 1929, regroupait les communes de Lorrez-le-Bocage, Chevry-en-Sereine, Saint-Ange-le-Viel et Vaux-sur-Lunain. Il avait pour compétence la production, la protection de la ressource, le traitement, le transport, le stockage et la distribution. Par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2005 il est devenu un syndicat à la carte, ayant décidé d'exercer des compétences dans le domaine de l'assainissement, à savoir assainissement non collectif, assainissement collectif, et entretien des réseaux pluviaux. Il convient par ailleurs de préciser que

ces deux dernières cartes ne sont plus de son ressort. Son périmètre est agrandi par trois fois, suite à la fusion des communes de Lorrez-le-Bocage et Préaux pour devenir Lorrez-le-Bocage-Préaux en 1973, à l'adhésion de la commune de Blennes concrétisée par arrêté préfectoral n°2006-09 du 23 mars 2006 et puis celle de Diant par arrêté préfectoral n°2010-25 du 28 septembre 2010. Le SIAAEP du Bocage est devenu un syndicat mixte fermé à compter du 01 janvier 2017, conformément à l'arrêté préfectoral n°2016-80 du 14 novembre 2016 suite à l'intégration des communes de Blennes, Chevry-en-Sereine et Diant à la communauté de communes Pays de Montereau (CCPM).

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 077-200094209-20230623-ADH8602023-DE

Que les communes du secteur du canton de Lorrez-le-Bocage avaient auparavant pratiquement toutes une eau dépassant les normes concernant les pesticides et parfois les nitrates. Sous l'impulsion de la DDT qui a élaboré un projet global sur ce secteur qui a été validé par l'ensemble des collectivités concernées pour construire une station de traitement. Solution qui a été inscrite dans le plan départemental de l'eau de 2006 élaboré par le Conseil Départemental. Pour ce faire, les communes non membres du syndicat ont sollicité le SIAAEP du Bocage pour qu'il exerce à leur place la maîtrise d'ouvrage rôle que le syndicat a accepté. Ces communes sont Nanteau-sur-Lunain et Treuzy-Levelay. L'unité de traitement est en fonction depuis 2013 et les charges d'investissement sont réparties proportionnellement à la moyenne de consommation sur 3 ans entre le syndicat et les 5 communes dites « associées ». La réglementation en vigueur a contraint le syndicat et les communes associées d'engager une étude pour élaborer les différents périmètres de protection de l'aire d'alimentation des captages afin d'obtenir une DUP, réaliser le schéma directeur d'alimentation d'eau potable et le diagnostic des réseaux en vue des adhésions des communes associées au syndicat à court et moyen terme.

Que dans l'objectif de renforcer au plus vite l'efficacité du service d'eau potable en unifiant la compétence production et distribution et de mutualiser les coûts au sein d'une même autorité organisatrice, la commune de Nanteau-sur-Lunain par délibération en date du 13 avril 2023 ainsi que la commune de Treuzy-Levelay par délibération en date du 13 avril 2023 ont sollicité leur adhésion au SIAAEP du Bocage.

Donne lecture du projet de statuts modifié, la seule modification étant la mention de ces 2 communes supplémentaires, toutes les autres dispositions statutaires restant inchangées.

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Se dit **défavorable** à l'extension du périmètre du SIAAEP du Bocage au 1^{er} janvier 2024 aux communes de Nanteau-sur-Lunain et de Treuzy-Levelay,
- Le projet de statuts ci-joint n'a pas lieu d'être.

Acte rendu exécutoire
Après affichage et dépôt en sous-préfecture le
fait à Lorrez le Bocage, le

Pour extrait conforme
Le Président



Didier FOURDRAIN